

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille,
du Développement Social et de
l'Entrepreneuriat Féminin

M.F.F.D.S.E.F.



P
h
o
t
o
H
e
l
p
A
g
e

Projet de Plan d'Action du Sénégal en faveur des Personnes Agées



Mai 2007



Ministère de la Femme, de la Famille,
du Développement Social et de
l'Entreprenariat Féminin

M.F.F.D.S.E.F.

En collaboration avec

**La Division des Politiques Sociales & du
Développement Social**

UNDESA



**Atelier de formulation du Projet de
Plan d'Action du Sénégal en faveur
des Personnes Agées**

Saly, 7-12 Mai 2007

Sommaire

Introduction	4
Correspondance Plan de Madrid-Plan du Sénégal	6
Projets en faveur des personnes âgées contenus dans le programme décennal du MFFDS.....	8
Le plan d'action du Sénégal en faveur des personnes âgées.....	10
A. Orientation prioritaire I : Les personnes âgées et le développement	10
Sécurité des revenus, sécurité/ protection sociale et prévention de la pauvreté.....	10
Participation active des personnes âgées à la société et au développement	11
Lutte contre la pauvreté	12
Participation active des personnes âgées à la société et au développement	12
Développement rural, migration et urbanisation.....	13
Emploi et vieillissement de la population active	14
Accès au savoir à la l'éducation et à la formation	15
Solidarité entre les générations.....	16
Situation d'urgence.....	16
B. Orientation prioritaire II : Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées	18
Accès universel et Equitable aux services de santé	18
Promotion de la santé et du bien être tout au long de la vie	20
Formation des personnes qui dispensent des soins de santé et des spécialistes de la santé.....	22
Santé mentale.....	23
Personnes Agées et handicap	24
Personnes Âgées et VIH/SIDA	24
C. Orientation prioritaire III : Créer un environnement favorable et porteur	25
Soins aux Personnes Agées et assistance à ceux qui assurent ces soins	25
L'image que l'on donne des P.A.....	26
Logement et cadre de vie	27
Elimination de toutes les formes d'abandons, de sévices et de violences à l'encontre de Personnes Agées	28
L'image que l'on donne des P.A.....	28
LISTE DES ANNEXES.....	29
LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER DU 07 AU 12 /2007	29
Questions pour le groupe Personnes âgées et développement.....	30
Questions pour le groupe Santé et bien être social	31
Questions pour le groupe Environnement favorable et porteur.....	32
Activités/mesures comparées dans le Plan du Sénégal et dans le Plan de Madrid.....	33
LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER DU 07 AU 12 /2007.....	37

Introduction

Lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid, 8-12 avril 2002, le Sénégal fut représenté par son Ministre du Développement Social et fut élu comme membre de la Commission de vérification des pouvoirs. C'est dire l'intérêt du Sénégal pour les questions relatives au vieillissement de la population.

Un atelier de formation à l'intégration des personnes âgées dans les programmes de développement social s'est tenu à Saly entre le 7 et le 12 Mai 2007. L'objectif était d'adopter un plan d'action pour le vieillissement au Sénégal en présence des directeurs de l'action sociale de 11 régions ainsi que des représentants des organisations de personnes âgées et de la société civile.

La méthodologie du travail est participative et se base sur les travaux des groupes. Une fois que les groupes atteignent un consensus, il est exposé en plénière par des transparents de rétroprojecteur ou sur flipchart. Après un débat, des questions, suggestions, chaque groupe reprend son travail pour le peaufiner.

Au début de chaque séance, l'un des animateurs présente rapidement un point méthodologique pour orienter les travaux des groupes. Des Termes de Référence pour les travaux de groupes ont également été proposés chaque jour pour orienter les travaux et suggérer des canevas pour présenter les consensus des groupes.

En vue d'établir les priorités pour le Sénégal en matière de vieillissement nous avons recouru à des séries de questions pour orienter l'analyse de situation disponible dans un document de la DESA .

L'objectif de cet atelier était de sortir avec un projet de plan d'action en faveur des personnes participe aux travaux qui ont conduit à l'adoption du MIIPAA et les participants de l'atelier de

Saly n'ont pas manqué de souligner les proximités voire mêmes les similitudes entre de nombreuses dispositions du MIPAA avec des pratiques sénégalaises déjà instituées.

La méthode de travail choisie étant participative, nous avons proposé aux participants de Travailler en groupe :

- Pour procéder à l'analyse de situation des personnes âgées au Sénégal en utilisant le Checklist de UNDESA
- D'utiliser les réponses obtenues pour voir comment la situation du Sénégal impliquait des priorités particulières par rapport au consensus international de Madrid qui s'adresse tant aux pays développés qu'aux pays en développement
- De s'assurer que les projets déjà proposés dans le cadre du plan décennal du MFFDSEF et concernant les aînés répondaient bien aux priorités dégagées

Ce premier projet de plan d'action comprend les parties suivantes :

- Correspondance Plan de Madrid- Plan du Sénégal
- Projets destinés aux personnes âgées dans le programme décennal
- Projet de Plan d'Action

Correspondance Plan de Madrid-Plan du Sénégal

Plan du Sénégal	Personnes Agées et Développement – Plan de Madrid							
	Thème 1 Participation	Thème 2 Emploi et vieillissement	Thème 3 Développement rural, migration et urbanisation	Thème 4 Accès éducation information	Thème 5 Solidarité intergénérationnelle	Thème 6 pauvreté	Thème 7 Revenu PA	Thème 8 Urgences
Thème 1S Revenu PA							X	
Thème 2S Participation	X							
Thème 3S pauvreté						X		
Thème 4S Développement rural, migration et urbanisation			X					
Thème 5S Emploi et vieillissement		X						
Thème 6S Accès éducation information				X				
Thème 7S Solidarité intergénérationnelle					X			
Thème 8S Urgences								X

- Seul le thème 8 consacre aux situations d'urgence a la même (dernière) priorité dans le plan de Madrid dans le plan du Sénégal.
- Deux thèmes gagnent en priorité au Sénégal par rapport au plan de Madrid : le thème classé septième à Madrid occupe le premier rang pour le Sénégal 'revenus des personnes âgées', de même que le thème de la pauvreté passe d'septième rang à Madrid au troisième rang pour le Sénégal
- Enfin 5 thèmes perdent en priorité pour le Sénégal. Il s'agit du 'développement rural, migration et urbanisation' 'emploi et vieillissement', de 'accès à l'éducation et à l'information et enfin 'solidarité intergénérationnelle'. On a entendu ces thèmes ont leur importance au Sénégal, mais très clairement la question des revenus des personnes âgées a pris le premier rang du fait que seulement 30% des personnes âgées auraient accès à un revenu de retraite :

	Santé et bien-être					
Plan du Sénégal	Thème 1 Santé et bien être tout au long de la vie	Thème 2 Accès aux services de santé	Thème 3 PA et VIH/SIDA	Thème 4 Formation spécialistes	Thème 5 Santé mentale	Thème 6 handicaps
Thème 1S Accès aux services de santé		X				
Thème 2S Santé et bien être tout au long de la vie	X					
Thème 3S Formation spécialistes				X		
Thème 4S Santé mentale					X	
Thème 5S handicaps						X
Thème 6S PA et VIH/SIDA			X			

- o Aucun des 6 thèmes de la deuxième orientation ne conserve la même priorité
- o Quatre thèmes gagnent en priorité au Sénégal par rapport au plan de Madrid : l'accès aux services de santé, la formation des spécialistes, la santé mentale et les handicaps
- o Enfin 2 thèmes perdent en priorité pour le Sénégal. Il s'agit du 'santé et bien être tout au long de la vie ' et du VIH/SIDA dont on sait que le Sénégal est relativement épargné par rapport à d'autres pays africains.

	Environnement favorable et porteur – Plan de Madrid			
Plan du Sénégal	Thème 1 Logement et cadre de vie	Thème 2 Soins aux PA	Thème 3 Abandons, mauvais trait et violence	Thème 4 Image PA
<u>Thème 1S</u> Soins aux PA		X		
<u>Thème 2S</u> Image PA				X
<u>Thème 3S</u> Logement et cadre de vie	X			
<u>Thème 4S</u> Abandons, mauvais trait et violence			X	

- o Aucun des 4 thèmes de la troisième orientation ne conserve la même priorité
- o Deux thèmes gagnent en priorité au Sénégal par rapport au plan de Madrid : soins aux personnes âgées et image des personnes âgées
- o Enfin 2 thèmes perdent en priorité pour le Sénégal. Il s'agit du 'logement et cadre de vie' ainsi que 'abandons, mauvais traitement et violence'.

Projets en faveur des personnes âgées contenus dans le programme décennal du MFFDS

Pas moins de 8 projets sur 63 sont destinés aux PA dans le plan décennal du MFFDS, ce qui démontre une prise de conscience sérieuse des problèmes des PA par la société sénégalaise.

Programme 3 : Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien-être social

	Orientation prioritaire	Thème prioritaire	Objectif/activités
Projet 1 : Traduire le Plan de Madrid en un plan d'action pour les personnes âgées du Sénégal dans sa perspective de développement intégré et du bien-être social.	Mesures	échelon	national
Projet 2 : Mise en place de structures socio - sanitaires spécialisées en géro-geriatrie.	II	2	3-f
Projet 3 : Impliquer les personnes âgées dans les instances de décision.	I	1	2
Projet 4 : Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion et sensibiliser les populations sur le phénomène du vieillissement.	III	4	1
Projet 5 : Permettre aux personnes âgées d'avoir un accès spécifique et approprié aux services sociaux de base d'ici 2016.	I	3	1-h
Projet 6 : Assurer la promotion socio - économique des personnes âgées	I	7	2
Projet 7 : Renforcer les capacités d'intervention du ministère pour une meilleure coordination et un suivi efficace des stratégies et activités menées en faveur des personnes âgées	Mesures Mais	Echelon aussi	National ONG, etc
Projet 8 : Améliorer les connaissances par des études et recherches en matière de vieillissement	Mesures	échelon	national

Orientation prioritaire I : Les personnes âgées et le développement

	PA et Développement							
	Thème 1 Participation	Thème 2 Emploi et vieillesse	Thème 3 Développement rural, migration et urbanisation	Thème 4 Accès éducation, information	Thème 5 Solidarité intergénéra tionnelle	Thème 6 pauvreté	Thème 7 Revenu PA	Thème 8 Urgences
Plan décennal	X		X		X		X	
Priorité Madrid	1	2	3	4	5	6	7	8
Priorité Sénégal	2	5	4	6	7	3	1	8

Orientation prioritaire II : Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées

	Thème 1 Santé et bien être tout au long de la vie	Thème 2 Accès aux services de santé	Thème 3 PA et VIH/SIDA	Thème 4 Formation spécialistes	Thème 5 Santé mentale	Thème 6 handicaps
Plan décennal	X					
Priorité Madrid	1	2	3	4	5	6
Priorité Sénégal	2	1	6	3	4	5

Orientation prioritaire III : Créer un environnement favorable et porteur

Environnement favorable et porteur				
	Thème 1 Logement et cadre de vie	Thème 2 Soins aux PA	Thème 3 Abandons mauvais trait et violence	Thème 4 Image PA
Plan décennal	X			
Priorité Madrid	1	2	3	4
Priorité Sénégal	3	1	4	2

Le plan d'action du Sénégal en faveur des personnes âgées

A. Orientation prioritaire I : Les personnes âgées et le développement

Sénégal : Thème 1	Madrid : Thème 7
Sécurité des revenus, sécurité/ protection sociale et prévention	

Objectif 1 : promouvoir les programmes de protection /sécurité sociale notamment des régimes de retraite, d'assurance invalidité et de prestation maladie.

A1 : élaborer et appliquer des politiques visant la protection économique et sociale des PA.

A2 : assurer l'égalité entre les sexes dans leur système de sécurité/protection social A3 : augmenté la proportion de travailleur dans les secteurs structurés ou non structurés bénéficiant de régime de S.P.S

A4 : redynamiser et (ou) créer des programmes novateurs de SPS pour les travailleurs du secteur non structuré

A5 : garantir l'intégrité, la viabilité, la solvabilité et la transparence des régimes SPS

A6 : renforcer et vulgariser le cadre réglementaire applicable aux caisses de retraites privés

A7 : élaborer et mettre en place un plan de communication en direction des PA et de la population sur la SPS.

Objectif 2 : garantir un revenu minimum à toutes les PA, particulièrement aux groupes désavantagés sur le plan social et économique

A1 : étudier la possibilité d'établissement d'un régime de retraite universel non contributive

A2 : Mettre en œuvre le programme d'appui aux aînés (PAPA) en augmentant considérablement ses moyens d'intervention

A4 : indexer les pensions, les retraites sur le coût de la vie (inflation).

A5 : inviter les organisations internationales en particulier les institutions financières, conformément à leur mission, à appuyer le Sénégal dans sa politique de S.I.P.S notamment envers les P.A

A6 : mettre en place un programme de prise en charge totale des personnes en âge avancé (80 et plus)

Sénégal : Thème 2	Madrid : Thème 1
Participation active des personnes âgées à la société et au développement	

Objectif 1 : Reconnaissance de la contribution sociale, économique, culturelle et politique des P.A

A1 : assurer le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales en favorisant l'application des conventions et autres instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la lutte contre les formes de discriminations.

A2 : reconnaître, encourager et appuyer la contribution des P.A à la vie familiale, communautaire et économique.

A3 : encourager les P.A à participer ou à continuer de participer à la vie culturelle, économique, politique et sociale et à suivre des enseignements en mettant à leurs dispositions les possibilités, les programmes et les appuis nécessaires.

A4 : favoriser l'accès et la participation des P.A à des groupes d'entraide et à des groupes communautaires intergénérationnels et aux moyens de réaliser leur potentiel en les informant de leur existence.

A5 : créer un environnement favorable au bénévolat pour de tous les âges y compris par une reconnaissance publique, et faciliter la participation des P.A qui ont un accès limité ou nul aux avantages liés au bénévolat.

A6 : encourager les employeurs à adopter par rapport à la capacité de production des travailleurs âgés, une attitude favorable qui les conduise à maintenir ces travailleurs dans les emplois et favoriser une prise de conscience de la valeur de ces travailleurs sur le marché du travail y compris chez les travailleurs âgés eux même.

Objectif 2 : participation des P.A à la prise de décision à tous les niveaux

A1 : tenir compte des besoins et des préoccupations des P.A à tous les niveaux de la prise de décision (5% niveau national et 10% niveau local).

A2 : encourager là où il n'en existe pas la création d'organisation du P.A à tous les niveaux, notamment afin que ses organisations puissent représenter les P.A dans les processus de prise de décisions.

A3 : créer un conseil supérieur des aînés

Sénégal : Thème 3	Madrid : Thème 6
<i>Lutte contre la pauvreté</i>	

Objectif 1 : Atténuation de la pauvreté des P.A

A1 : réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de P.A vivant dans l'extrême pauvreté.

A2 : prendre en compte le besoin des PA lors de l'élaboration de politiques et de programmes visant à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté.

A3 : promouvoir l'égalité d'accès des P.A aux activités génératrices de revenus ainsi qu'au crédit, aux marchés et aux capitaux.

A4 : élaborer à tous les niveaux appropriés des indicateurs de pauvreté en fonction de l'âge et du sexe, comme outil de base pour recenser les besoins des femmes âgées pauvres et encourager le recours aux indicateurs de pauvreté afin que l'évaluation soit effectuée en fonction du groupe d'âge et du sexe.

A5 : promouvoir la coopération internationale à l'appui des efforts faits par les pays pour éliminer la pauvreté grâce à des mesures conformes aux objectifs convenus par la communauté internationale de manière à assurer une aide sociale et économique durable aux P.A

A6 : renforcer la capacité des pays en développement de surmonter les obstacles qui les empêchent de participer à une économie de plus en plus mondialisée de manière à les aider dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la pauvreté des P.A

Sénégal : Thème 4	Madrid : Thème 3
<i>Développement rural, migration et urbanisation</i>	

Objectif1 : améliorer des conditions de vie et de l'infrastructure dans les zones rurales

A1 : aider les agriculteurs vieillissants en leur permettant à continuer de bénéficier de services financiers et infrastructurels et d'une formation aux techniques d'exploitation agricole.

A2 : encourager l'implantation des petites entreprises où leur relancer en finançant ou en appuyant des projets créateurs de revenus et des coopératives rurales et en diversifiant largement l'économie.

A3 : favoriser la mise en place de services financiers locaux prenant en compte les P.A

A4 : promouvoir l'éducation, la formation permanente des P.A en milieu rural pour qu'elles tirent un meilleur profit de leur production.

A5 : prendre en compte l'accès des femmes aux facteurs de productions au même titre que les hommes.

Objectif 2 : Lutte contre la marginalisation des P.A en milieu rural

A1 : concevoir et en œuvre des programmes d'autonomisation des P.A notamment handicapées en milieu rural.

A2 : mettre l'accent sur l'aide à apporter aux P.A seules vivant en milieu rural en particulier les femmes âgées souvent diminuées.

A3 : promouvoir des mécanismes novateurs de soutien communautaire et rural notamment ceux qui favorisent l'échange de connaissance de données et d'expériences entre P.A (réseau, recherche)

Objectif 3 : Intégration des migrants, réfugiés et déplacés âgés à leur nouvelle communauté

A1 : élaborer des mesures visant à aider les migrants à améliorer leur sécurité économique et sanitaire.

A2 : prendre au niveau des communautés des mesures destinées à prévenir les effets néfastes de l'urbanisations notamment en créant des centres du troisième âge (CAAPA)

Activités Ajoutées : « Elaborer des politiques des programmes qui facilitent l'insertion des migrants, réfugiés et déplacés âgés dans la vie active du pays selon la législation nationale en respectant leurs droits. »

Objectif 1 : Possibilités d'emploi pour toutes les PA qui souhaitent travailler

- a) Placer la croissance de l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques, en faisant en sorte, par exemple, que les politiques relatives au marché du travail favorisent des taux élevés de croissance de la production et de l'emploi dont puissent bénéficier tous les groupes d'âge de la population;
- b) Donner aux personnes âgées la possibilité de continuer à travailler, sur la base d'un contrat, aussi longtemps qu'elles le souhaitent et qu'elles en sont capables;
- d) Faire des efforts particuliers pour encourager la participation des femmes et des groupes défavorisés – chômeurs de longue durée, handicapés – de sorte qu'ils soient moins exposés au risque d'exclusion en fin de vie;
- e) Aider les personnes âgées à devenir travailleurs indépendants, en facilitant par exemple la création de petites et micro entreprises et en veillant à ce que les personnes âgées aient accès au crédit sans aucune discrimination, notamment fondée sur le sexe;
- f) Aider les personnes âgées qui travaillent dans le secteur parallèle de l'économie à améliorer leurs revenus, leur productivité et leurs conditions de travail;
- g) Eliminer les obstacles posés par l'âge sur le marché officiel du travail en favorisant le recrutement de personnes âgées et éviter que les travailleurs qui approchent de l'âge de la retraite ne soient désavantagés;
- i) Reconnaître qu'un nombre croissant de travailleurs doivent soigner des membres âgés de leur famille, des handicapés et des personnes atteintes d'une maladie chronique, notamment du VIH/sida, et tenir compte des responsabilités qui leur incombent à cet égard, notamment en mettant en place des politiques d'appui à la famille et aux femmes qui permettent de concilier vie professionnelle et soins familiaux;
- j) Supprimer les facteurs qui peuvent dissuader de travailler au-delà de l'âge de la retraite;
- k) Adopter une organisation du travail et des aménagements des conditions de travail suffisamment innovants pour préserver l'aptitude au travail et satisfaire les besoins des travailleurs vieillissants, notamment en mettant en place des programmes d'aide aux salariés;
- l) Aider les travailleurs à prendre des décisions en connaissance de cause sur les incidences financières, médicales et autres d'un allongement éventuel de leur vie active;
- n) Faire en sorte que lorsque les décideurs ou les autorités de contrôle approuvent des fusions d'entreprises, ils prennent en compte les intérêts des travailleurs âgés en veillant à ce que ces derniers ne soient pas plus visés que leurs collègues plus jeunes par d'éventuels sacrifices, réductions d'avantages sociaux ou compressions d'effectifs.

Sénégal : Thème 6	Madrid : Thème 4
<i>Accès au savoir à la l'éducation et à la formation</i>	

Objectif 1 : Egalité de chances et traitement équitable tout au long de la vie en ce qui concerne l'éducation permanente, la formation et la reconversion, ainsi que l'orientation professionnelle et les services de placement.

Activités sélectionnées :

- a) Relever de 50 %, d'ici à 2016, le niveau d'alphabétisation des adultes, notamment celui des femmes, et assurer aux adultes l'accès à l'instruction de base et à l'éducation permanente dans des conditions équitables;
- b) Encourager et promouvoir l'acquisition par les personnes âgées et la main-d'œuvre vieillissante de l'instruction élémentaire et des compétences techniques nécessaires et notamment mettre sur pied des programmes spécialisés d'alphabétisation et de formation à l'informatique à l'intention des personnes âgées handicapées;
- c) Appliquer des politiques favorisant l'accès des travailleurs âgés aux stages de formation et de reconversion et les encourageant à utiliser leurs connaissances et leurs compétences après leur départ à la retraite;
- d) Mettre les nouvelles technologies en particulier celles de l'information et de la communication à la disposition de tous notamment les femmes âgées et les personnes âgées handicapées en tenant compte de leurs besoins;
- f) Encourager la conception de technologies informatiques, de documents et de supports audio qui tiennent compte de la baisse des capacités physiques et de l'acuité visuelle des personnes âgées;
- g) Encourager la réalisation d'études supplémentaires mettant en évidence le lien existant entre la formation et la productivité afin de bien montrer aux employeurs et aux employés les avantages de la formation et de l'éducation permanentes des personnes âgées;
- h) Sensibiliser les employeurs et les organisations de travailleurs aux avantages que présente la reconversion des employés plus âgés, en particulier des femmes.

Objectif 2 : Pleine exploitation du potentiel et des compétences des personnes de tous les âges, compte tenu des avantages offerts par l'expérience accumulée au fil des ans

- a) Envisager des mesures permettant d'exploiter au maximum les aptitudes et les connaissances des personnes âgées dans tous les secteurs de l'enseignement et de la formation;
- b) Créer, dans le cadre des programmes d'éducation, des possibilités d'échange de connaissances et de données d'expérience entre générations, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies;
- c) Permettre aux personnes âgées de faire office de mentors, de médiateurs et de conseillers;
- f) Encourager l'exploitation des connaissances sociales, culturelles et pédagogiques et des aptitudes des personnes âgées.

Sénégal : Thème 7	Madrid : Thème 5
<i>Solidarité entre les générations</i>	

Objectif 1 : Renforcement de solide par le biais de l'équité et de la réciprocité entre les générations.

- a) Mieux faire comprendre, par une campagne de sensibilisation, que la question du vieillissement intéresse la société tout entière;
- b) Examiner la possibilité de revoir les politiques en vigueur afin qu'elles favorisent la solidarité entre les générations et contribuent ainsi à la cohésion sociale;
- c) Prendre des initiatives visant à promouvoir des échanges mutuels et féconds entre les générations et tenant compte de la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la société;
- d) Multiplier les occasions d'entretenir et de resserrer les relations entre les générations au sein des communautés locales, notamment en facilitant les réunions de tous les groupes d'âge et en évitant la ségrégation générationnelle;
- f) Promouvoir et renforcer la solidarité entre les générations et l'entraide mutuelle en tant qu'éléments clefs du développement social;
- g) Etudier les avantages et les inconvénients de diverses conditions de vie pour les personnes âgées, notamment pour les personnes qui vivent en famille ou qui vivent seules, dans des cultures et des milieux différents.

Activités ajoutées :

- h) Promouvoir la stratégie de parrainage des talibés par les P.A et de sensibilisation sur les conditions difficiles de certains talibés dans les daaras.

Sénégal : Thème 8	Madrid : Thème 8
<i>Situation d'urgence.</i>	

Objectif 1 : Accès égal des P.A à la nourriture au logement et aux soins médicaux, ainsi qu'aux autres services pendant et après les catastrophes. Naturelles et autres situations d'urgence humanitaire.

- a) Prendre des mesures concrètes pour protéger et aider les personnes âgées dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère, et notamment fournir des services de réadaptation physique et mentale à celles qui souffrent d'incapacités du fait de ces situations;
- b) Demander aux gouvernements de protéger et d'aider les personnes âgées et de leur fournir une assistance humanitaire, notamment d'urgence, dans les situations de déplacement à l'intérieur d'un pays, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale;

- c) Localiser et recenser les personnes âgées dans les situations d'urgence et veiller à ce que leurs contributions et leurs vulnérabilités soient prises en compte dans les rapports d'évaluation des besoins;
- d) Faire mieux comprendre au personnel des organismes humanitaires les problèmes physiques et de santé propres aux personnes âgées, ainsi que les moyens d'adapter les activités d'appui de base aux besoins spécifiques de ce groupe d'âge;
- e) S'efforcer de faire en sorte que les services appropriés soient disponibles et que les personnes âgées y aient accès, et qu'elles soient associées à la planification et à la prestation des services, si nécessaire;
- f) Créer des réseaux sociaux de soutien et de prestation de services au profit des P.A. dépayées et en contact avec des personnes de culture différente
- g) Mentionner expressément l'aide aux personnes âgées dans les plans de secours en cas de catastrophe, y compris la planification préalable, la formation du personnel humanitaire, la prestation de services et la fourniture de biens et élaborer des directives nationales à cet effet;
- h) Aider les personnes âgées à renouer des liens familiaux et sociaux et à surmonter leur stress post-traumatique;
- i) Après les catastrophes, mettre en place des mécanismes pour empêcher que les personnes âgées ne soient les cibles et les victimes d'opportunistes malhonnêtes qui cherchent à les exploiter financièrement;
- k) Encourager l'intégration plus ciblée des réfugiés âgés à tous les stades de la planification et de l'exécution des programmes, notamment en aidant les personnes actives à être plus autonomes et en encourageant les initiatives visant à améliorer les soins de proximité dispensés aux personnes très âgées;
- l) Renforcer la coopération internationale, et notamment améliorer la répartition des charges et la coordination de l'assistance humanitaire fournie aux pays affectés par les catastrophes naturelles et autres crises humanitaires et dans les situations d'après conflit par des mesures qui contribueraient au relèvement et au développement à long terme.

Objectif 2 : Renforcement de la participation des PA au rétablissement et à la reconstruction des communautés, ainsi qu'à la reconstitution du tissu social à la suite de situations d'urgence

- a) Tenir compte des besoins des personnes âgées dans les programmes de secours communautaires et de relèvement, notamment en recensant et en aidant celles qui sont vulnérables;
- b) Reconnaître le rôle dirigeant que peuvent jouer les personnes âgées au sein de leur famille et de leur communauté en matière d'éducation, de communication et de règlement des conflits;
- c) Aider les personnes âgées à retrouver leur autonomie économique par le biais de projets de relèvement – création de revenus, programmes éducatifs et activités professionnelles –, compte tenu des besoins particuliers des femmes âgées;
- d) Fournir des conseils juridiques et des informations aux personnes âgées déplacées ayant perdu leurs terres et autres avoirs productifs et biens personnels;
- e) Accorder une attention particulière aux personnes âgées dans les programmes et opérations d'aide humanitaire exécutés dans les situations de catastrophe naturelle et autres crises humanitaires;
- f) Faire connaître et appliquer, si nécessaire, les enseignements tirés des pratiques qui ont mis à profit les contributions des personnes âgées à la suite de situations d'urgence.

B. Orientation prioritaire II : Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées

Sénégal : Thème 2	Madrid : Thème 2
<i>Accès universel et Equitable aux services de santé</i>	

Objectif 1 : Elimination des inégalités sociales et économiques fondées sur l'âge, le sexe

- a) Prendre des mesures en vue de consacrer une part égale des ressources de santé et de réadaptation aux P.A et notamment accroître l'accès a ces ressources pour les P.A qui sont démunies, et encourager leur affection aux zones mal desservies, c'est les zones rurales et isolées, notamment l'accès pour un coût abordable aux médicaments essentiels et aux autres mesures thérapeutiques.
- b) Promouvoir l'accès équitable aux soins de santé pour les personnes âgées pauvres ou vivant dans les zones rurales ou éloignées notamment en réduisant la facturation des soins aux usagers, en mettant en place des systèmes d'assurance et en prenant d'autres mesures d'appui financier .
- c) Promouvoir l'accès aux médicaments essentiels et aux autres mesures thérapeutiques a un c abordable.
- d) Capacité les P.A et leur donner les moyens d'utiliser et de choisir efficacement les services de santé et de réadaptation
- e) Mettre en œuvre les dispositions internationales en vue d'assurer l'accès des P.A aux soins de santé primaire sans discriminations fondée sur l'age ou d'autre considérations.
- f) Améliorer l'accès aux soins de santé primaires et prendre des mesures en vue d'éliminer la discrimination dans les soins de santé fondée sur l'âge et d'autres considérations
- g) Avoir recours à des technologies comme la télémédecine là où elle existe, et à l'enseignement à distance en vue de réduire les limitations géographiques et logistiques entravant l'accès aux soins de santé dans les zones rurales.

Objectifs 2 : Développement et renforcement des services de soins de santé primaire afin de répondre aux besoins des P.A et de promouvoir leurs participations aux processus.

- a) Prendre des mesures en vue d'assurer l'accès universel des P.A dans des conditions d'égalité aux soins de santé primaires et mettre en place des programmes de santé communautaire a leur intention.

-
- b) Aider les collectivités à mettre en place des services de soutien sanitaire à l'intention des P.A
 - c) Intégrer la médecine traditionnelle dans les programmes de soins de santé primaire (mise en place d'un système de référence entre médecine traditionnelle et médecine moderne)
 - d) Former le personnel de santé spécialisé dans les soins primaires et les agents des services sociaux à la gérontologie et à la gériatrie de base.
 - e) Encourager à tous les niveaux des arrangements et des mesures d'incitations visant à mobiliser les entreprises commerciales, en particulier pharmaceutiques, en vue d'investir dans la recherche visant à trouver des remèdes qui puissent être fournis à un prix abordable pour des maladies qui touchent particulièrement les P.A dans les PVD et inviter l'OMS à envisager d'améliorer les partenariats entre les secteurs publics et privés dans les domaines de la recherche en matière de santé.

Objectif 3 : Mise en place d'un continuum de soins de santé pour répondre aux besoins des personnes âgées

- a) créer des mécanismes de réglementation aux échelons appropriés pour l'adoption de normes adaptées relatives aux soins de santé et de réadaptation dispensés aux P.A
- b) Elaborer des stratégies de développement communautaire qui reposent sur une base de référence pour l'analyse systématique des besoins en vue de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes de santé mise en œuvre localement ; ces objectifs devraient faire appel à la participation des P.A
- c) Améliorer la coordination entre les services de soins de santé primaire, les services de soins de longue durée, les services sociaux, et les autres services communautaire.
- d) Soutenir la fourniture de services de soins palliatifs et leur intégration dans l'ensemble des soins de santé. A cette fin, élaborer des normes pour la formation et les soins palliatifs et encourager des approches multidisciplinaires pour tous les prestataires de services de soins palliatifs.
- e) Promouvoir la mise en place et la coordination d'une vaste gamme de services au sein d'un continuum de soins comprenant entre autres: la prévention et la promotion, les soins primaires, les soins intensifs, la réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs de façon à ce que les ressources soient déployées de façon souple en vue de satisfaire les besoins de santé variables et changeant des P.A
- f) Mettre en place des services gérontologistes spécialisés et améliorer la coordination de leurs activités avec les services de soins de santé primaires et les services de soins sociaux

Objectif 4 : Participation des P.A au DPT et au renforcement des services de soins de santé primaires et de soins de longue durée

- a) Faire participer les P.A à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de services sociaux, de soins de santé et de réadaptation
- b) Encourager les professionnels de la santé à faire appel à la pleine participation des P.A à la prise de décision touchant aux soins qui leur sont dispensés.
- c) Promouvoir l'auto prise en charge par les P.A et utiliser au maximum leurs points forts et capacités dans le cadre des services de santé, des services sociaux et de la médecine traditionnelle).
- d) Tenir compte des besoins et des préoccupations des P.A dans l'élaboration des politiques de santé

Sénégal : Thème 2	Madrid : Thème 1
<i>Promotion de la santé et du bien être tout au long de la vie</i>	

Objectif 1 : Réduction des effets cumulatif des facteurs augmentant le risque de maladie et la dépendance qui peut en résulter chez les P.A

- a) Accorder la priorité aux initiatives de la lutte contre la pauvreté, notamment afin d'améliorer l'état de santé des P.A, en particulier de celle qui sont pauvre et marginalisé
- b) Garantir selon que de besoins, des conditions permettant aux familles et aux communautés de fournir des soins et une protection aux personnes vieillissantes.
- c) Fixer des objectifs, en particulier des objectifs propres à chaque sexe en vue d'améliorer l'état de santé des P.A et de réduire les taux d'incapacité et de mortalité.
- d) Recenser les principaux facteurs environnementaux et sociaux économiques favorisant l'apparition des maladies et de l'incapacité vers la fin de la vie et y remédier.
- e) S'attaquer aux principaux risques connus, liés à une mauvaise alimentation au manque d'activité physique et à d'autres comportements nocifs, à l'usage du tabac et la consommation d'alcool dans le cadre des initiatives menées dans les domaines de la promotion de l'éducation, de la prévention et de l'information en matière de santé
- f) Prendre toutes les mesures voulues pour prévenir l'abus de boissons alcooliques et réduire l'usage des produits dérivés du tabac et l'exploitation involontaire à la fumée du tabac, afin de promouvoir l'arrêt de la consommation de tabac à tous les âges.

-
- g) Mettre en place et appliquer des mesures juridiques et administratives et organiser des activités d'information et de promotion de la santé notamment des campagnes, afin de réduire l'exposition aux agents polluants l'environnement dès l'enfance et tout au long de la vie.
 - h) Promouvoir le bon emploi de tous les médicaments et réduire minimum le mauvais usage des médicaments délivrés sur ordonnance grâce à l'adoption de mesures réglementaires et à l'organisation de campagnes de sensibilisation avec la participation des secteurs industriels et professionnels concernés.

Objectif 2 : Elaboration de politique de prévention des troubles de la santé chez les P.A

- a) Mettre aux points des interventions précoces en vue de prévenir ou de différer l'apparition des maladies ou incapacités
- b) Promouvoir les programmes de vaccination des adultes à titre préventif.
- c) Assurer aux P.A l'accès à des programmes de prévention primaire et de dépistage d'un coût abordable qui soient propres à chaque sexe.
- d) Offrir une formation et des mesures d'incitation aux professionnels de la santé des services sociaux et des soins pour qu'ils soient en mesure de conseiller les personnes atteignant le 3^{em} âge sur la manière un mode de vie sain et de se maintenir en bonne santé.
- e) Tenir compte du danger de coulant de isolement social et des maladies mentales et de réduire des effets néfastes sur la santé des P.A en appuyant le renforcement des groupes communautaires d'autonomisation et d'entraide, notamment les contacts entre personnes du moyens âges et les programmes de visites des quartiers, et en facilitant la participation active des P.A aux activités bénévoles.
- f) Promouvoir la participation civique et culturelle des P.A C moyen de combattre l'isolement social et de favoriser le renforcement de leur pouvoir.
- g) Appliquer rigoureusement et renforcer, s'il y a lieu, les normes de sécurité aux échelons National et international, a fin de prévenir les accidents a tout âge
- h) Prévenir les accidents en faisant mieux comprendre leurs causes et en prenant des mesures pour protéger les piétons, prévenir les chutes, réduire les risques d'accidents domestiques, notamment d'incendies, et fournir des conseils en matière de sécurité.
- i) Elaborer à tous les niveaux des indicateurs statistiques sur les maladies courantes chez les P.A afin d'orienter les politiques visant à prévenir de nouvelles maladies dans ce groupe d'âge.
- j) Encourager les P.A à adopter ou conserver un mode de vie actif et sain, notamment en ayant des activités physiques et sportives.

Objectif 3 : Accès à une alimentation et à une nutrition adéquate pour toutes les P.A

Activités retenues

- a) Promouvoir un accès équitable à l'eau potable et à une alimentation saine pour les personnes âgées;
- b) Assurer la sécurité alimentaire en garantissant un approvisionnement alimentaire sain et suffisant du point de vue nutritionnel aux niveaux national et international. A cet égard, veiller à ce que les aliments et les médicaments ne servent pas de moyens de pression politique;
- c) Promouvoir une alimentation saine et suffisante dès la petite enfance, en accordant une attention spéciale à la satisfaction des besoins nutritionnels particuliers des hommes et des femmes tout au long de la vie;
- d) Encourager un régime alimentaire équilibré, énergétique, et suffisamment riche en macro et micronutriments, fondé de préférence sur les produits locaux, notamment grâce à la définition d'objectifs nationaux en matière d'alimentation;
- e) Tenir particulièrement compte des carences nutritionnelles et des maladies qui y sont associées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de promotion et de prévention en matière de santé destinés aux personnes âgées;
- f) Sensibiliser les personnes âgées et la population en général, en particulier les prestataires de soins traditionnels, aux besoins alimentaires particuliers des personnes âgées, notamment en eau, calories, protéines, vitamines et minéraux;
- g) Promouvoir des services dentaires abordables en vue de prévenir et de traiter les troubles pouvant gêner la consommation d'aliments et être la cause de malnutrition;
- h) Inclure les besoins nutritionnels particuliers des personnes âgées dans les programmes de formation des professionnels de la santé et autres personnels concernés.
- i) Assurer la fourniture appropriée et suffisante d'éléments nutritionnels et d'aliments accessibles aux personnes âgées dans les hôpitaux et autres établissements de soins.

Sénégal : Thème 3	Madrid : Thème 4
<i>Formation des personnes qui dispensent des soins de santé et des spécialistes de la santé</i>	

Objectif 1 : Fournir des informations et une formation améliorée aux spécialisations de la santé et aux paras professionnels sur les besoins des P.A

- a) Mettre en œuvre, promouvoir et introduire des programmes d'éducation et de formation aux services et aux soins dispensés aux personnes âgées aux niveaux des écoles de formation sanitaire et sociale (ENDS, ENTSS, Université), y compris la gériatrie et la gériatrie, à l'intention des professionnels des services de santé et des services sociaux et des personnes qui soignent des personnes âgées dans un cadre non professionnel et appuyer les efforts faits dans ce sens par tous les pays, en particulier les pays en développement;
- b) Faire en sorte que le personnel des services de santé et des services sociaux bénéficie d'une éducation permanente en vue de mettre en place une approche intégrée de la santé, du bien-être des personnes âgées et des soins à leur dispenser, ainsi que des aspects sociaux et psychologiques du vieillissement;

c) Augmenter le nombre des spécialistes en gériatrie et en gérontologie, notamment en faisant des efforts particuliers pour que les étudiants soient plus nombreux à choisir ces deux disciplines.

Sénégal : Thème 4	Madrid : Thème 5
<i>Santé mentale</i>	

Objectif : 1

- a) Elaborer et appliquer des stratégies nationales et locales pour améliorer la prévention, le dépistage et traitement précoce des maladies mentales caractéristiques de la vieillesse, notamment les procédures à suivre concernant le diagnostic, les médicaments à prescrire, la psychothérapie et l'éducation à l'intention des professionnels de la santé et des non-professionnels qui s'occupent des personnes âgées;
- b) Elaborer, le cas échéant, des stratégies efficaces pour accroître la qualité de l'évaluation et du diagnostic de la maladie d'Alzheimer et troubles similaires dès les premiers stades de la maladie. La recherche sur ces troubles doit être entreprise d'une façon multidisciplinaire qui réponde aux besoins du patient, des professionnels de la santé et de ceux qui dispensent des soins;
- c) Prendre des mesures pour aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence à pouvoir vivre chez elles le plus longtemps possible et pour répondre à leurs besoins particuliers;
- d) Elaborer des programmes favorables à l'auto-assistance qui soulagent à la fois les patients et ceux qui les soignent, notamment les membres de leur famille;
- e) Permettre aux patients qui rentrent chez eux après un séjour à l'hôpital de bénéficier d'une aide psychosociale afin de pouvoir reprendre une vie normale;
- f) Mettre en place un ensemble complet et continu de services au sein de la communauté pour éviter tout placement inutile en institution;
- g) Créer des services et des installations qui soient sûrs, dispensent un traitement et favorisent la dignité personnelle pour répondre aux besoins des personnes âgées souffrant de troubles mentaux;
- h) Encourager la diffusion d'informations sur les symptômes, le traitement, les conséquences et le pronostic des maladies mentales;
- i) Fournir aux personnes âgées résidant dans des centres de soins à long terme des services en matière de santé mentale;
- k) Dispenser aux professionnels de la santé une formation continue au dépistage et à l'évaluation de tous les troubles mentaux et de la dépression.

Sénégal : Thème 5	Madrid : Thème 6
<i>Personnes Âgées et handicap</i>	

Objectif 1 : Maintien d'une capacité fonctionnelle maximale tout au long de la vie et promotion de la pleine participation des P.A atteintes de handicaps la vie sociale.

- a) Veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions concernant les personnes âgées atteintes de handicaps dans l'ordre du jour des organismes s'occupant de la coordination des politiques et programmes nationaux;
- c) Assurer des services de réadaptation physique et mentale aux personnes âgées souffrant d'incapacités tout en s'appuyant sur le programme RBC;
- d) Sensibiliser systématiquement les collectivités locales aux causes des handicaps et leur enseigner les moyens de prévenir et de gérer ceux-ci tout au long de la vie;
- e) Etablir des normes et créer des environnements qui tiennent compte des problèmes dus à l'âge afin de prévenir l'apparition de handicaps ou leur aggravation;
- g) Encourager la réadaptation des personnes âgées atteintes de handicaps, leur dispenser des soins appropriés et mettre à leur disposition des technologies d'assistance, conformément à leur droit de bénéficier de services et d'un appui et de participer pleinement à la vie sociale;
- h) Favoriser, conformément au droit international applicable, notamment les accords internationaux que les pays ont ratifiés, l'accès de chacun sans discrimination, y compris des groupes les plus vulnérables de la population, aux produits pharmaceutiques ou technologies médicales à un prix abordable pour tous;
- i) Encourager et faciliter la création d'organisations d'auto-assistance composées de personnes âgées atteintes de handicaps et des personnes qui prennent soin d'elles;
- j) Encourager les employeurs à se montrer réceptifs envers les personnes âgées atteintes de handicaps qui demeurent productives et capables d'un travail rémunéré ou bénévole.

Sénégal : Thème 6	Madrid : Thème 3
<i>Personnes Âgées et VIH/SIDA</i>	

Objectif 1 : Mieux évaluer les incidences du VIH/SIDA sur la santé des P.A, aussi bien celle qui sont séropositives que celles qui s'occupent de proches touchés par le VIH/SIDA

- a) Assurer et développer de façon continue la collecte de données sur le VIH/sida en vue d'évaluer l'incidence de cette maladie chez les personnes âgées;
- b) Accorder une attention particulière aux personnes âgées qui s'occupent de personnes touchées par le VIH/sida, notamment en rassemblant des données quantitatives et qualitatives sur leur état de santé et leurs besoins.

Objectif 2 : Fournir des informations adéquates, une formation à la présentation de soins, des traitements des soins médicaux et un appui social aux P.A touchées par le VIH/SIDA et aux personnes qui s'occupent d'elles.

- a) Revoir, selon que de besoin, les stratégies de santé publique et de prévention en vue de refléter l'épidémiologie locale. Les informations sur la prévention et les risques du VIH/sida destinées à la population générale devraient couvrir les besoins des personnes âgées;
- b) Apprendre aux personnes âgées qui s'occupent de personnes touchées par le VIH/sida à bien les soigner tout en ménageant au maximum leur propre santé et leur propre bien-être et en s'appuyant sur les relais communautaires ;
- c) Veiller à ce que les stratégies de traitement du sida et de soutien connexe tiennent compte des besoins des personnes âgées séropositives ou malades du sida.
- d) « développer un vaste programme de formation, de plaidoyer et de sensibilisation sur la Problématique P.A /VIH / SIDA. »

Objectif 3 : Renforcer et reconnaître la contribution que les P.A apportent au DPT en soignant des enfants.

- a) Réévaluer les incidences économiques du VIH/sida sur les personnes âgées, en particulier celles qui soignent des personnes touchées par le virus ou la maladie, conformément à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁹;
- b) Renforcer les politiques et programmes qui permettent de fournir un appui en nature, des soins de santé et des prêts aux personnes âgées qui soignent leurs enfants et leurs petits-enfants touchés par le VIH/sida afin de les aider à répondre à leurs besoins, conformément à la Déclaration du Millénaire¹⁰;
- c) Favoriser la collaboration entre les organismes et les ONG qui travaillent avec les enfants, les jeunes et les personnes âgées au sujet des questions relatives au VIH/sida;

C. Orientation prioritaire III : Créer un environnement favorable et porteur

Sénégal : Thème 1	Madrid : Thème 2
<i>Soins aux Personnes Agées et assistance à ceux qui assurent ces soins</i>	

Objectif 1 : mise en place à l'intention des P.A d'un continuum de soins d'origines diverses et assistance aux prestataires de soins.

- a) Prendre des dispositions pour assurer des soins communautaires et aider les familles qui fournissent des soins

- b) (Reformulée) Améliorer la qualité des soins et élargir l'accès aux soins communautaires à long terme fournis aux P.A sans soutien afin de renforcer leur capacité de mener une vie équilibrée et éviter éventuellement l'hospitalisation
- c) (Reformulée) Venir en aide à ceux qui prodiguent des soins en leur fournissant formation et infos et en mettant en place des dispositifs de motivations psychologiques, économiques, juridiques et sociaux
- d) Mettre au point et appliquer des normes et des dispositifs permettant de réglementer les soins dispensés au sein des systèmes structurés ;
- e) Mettre en place des systèmes d'aide sociale, tant structurés qu'informels, afin de permettre aux familles de mieux s'occuper de leur proches plus âgés, et notamment de fournir un appui et des services à long terme au nombre croissant des P.A de santé fragile ;
- f) Promouvoir la prestation de soins communautaire et aider les familles à s'occuper de leurs proches compte tenu d'une répartition équitable de ces tâches entre femmes et hommes grâce à 1 meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale

Activités nouvelles :

Prendre des mesures adéquates pour dispenser des soins spécifiques aux P.A (Problèmes liés à la ménopause, aux infections et affections diverses)

Objectif 2 : Aider les P.A, notamment les femmes à assurer leur rôle de prestataires de services

Activités sélectionnées:

- a) Déterminer les moyens d'aider les P.A en particulier les femmes âgées qui prodiguent des soins et répondre à leurs besoins sociaux économiques et psychologiques spécifiques
- b) Mettre en valeur le rôle spécifique des grands parents qui élèvent leurs petits enfants et les tout petits dans leur communauté
- c) Prendre en considération dans les plans de prestation de services, l'augmentation du nombre de P.A qui prodiguent des soins.

Sénégal : Thème 2	Madrid : Thème 4
<i>L'image que l'on donne des P.A</i>	

Objectif 1 : Renforcer la reconnaissance par le grand public de l'autorité, de la sagesse, de la productivité et des autres importantes contributions des P.A

Activités sélectionnées:

- a) (Reformulée) Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication donnant aux individus et aux collectivités la responsabilité de reconnaître les contributions passées et présentes des P.A et de les traiter avec respect, gratitude, dignité et tact.
- b) (Reformulée) Encourager les médias à promouvoir des images qui valorisent la sagesse, les points forts, les contributions, le courage et les ressources des P.A y compris des P.A handicapées.

- c) Encourager les éducateurs à inclure et reconnaître dans leurs cours la contribution apportée par les individus de tous âges, y compris les P.A
- d) (Reformulée) Faire en sorte que les P.A puissent accéder aux médias pour présenter leurs activités et préoccupations
- e) (Reformulée) renforcer les capacités des médias et autres acteurs pour donner une image positive des P.A
- f)) (Reformulée) Réaliser des activités de plaidoyer pour donner une image positive des femmes âgées afin qu'elles aient une meilleure opinion d'elles mêmes

Activités nouvelles:

I synthèse de D et de E

- i) Organiser des fora communautaires avec les communicateurs traditionnels et les artistes pour renforcer le rôle des P.A dans les stratégies de développement notamment en milieu rural

Sénégal : Thème 3	Madrid : Thème 1
<i>Logement et cadre de vie</i>	

Objectif 1 : Action en faveur du « vieillissement sur place » dans la communauté, en tenant compte des préférences individuelles et en offrant aux P.A des possibilités de logement abordables.

Activités sélectionnées:

- a) (Reformulée) Réaliser des activités de plaidoyers pour encourager les investissements dans les infrastructures locales aux services de communautés intergénérationnelles.
- b) (Reformulée) Prendre des mesures et des initiatives de soutien propres à faciliter l'accès des P.A aux bien et services (Cooper de conso, d'habitat et de Mutuelles).

Activités nouvelles:

- k) Apporter un appui en ressources aux initiatives communautaires de réparation des préjudices matériels sur l'habitat des P.A sans soutien consécutifs à des sinistres

Objectif 2 : Meilleure conception des logements et du cadre de vie indépendante avec prise en compte des besoins des P.A notamment handicapés.

Activités sélectionnées:

- a) (Reformulée) Plaidoyer pour que les nouveaux espaces et édifices publiques ne présentent pas d'obstacles à la mobilité et à l'accès des P.A.
- b) Aider les P.A à faire en sorte que leur logement ne présente pas d'obstacles à la mobilité et à l'accès.

Objectif 3 : Mise à disposition des P.A de moyens de transport plus accessibles et abordables.

Activités sélectionnées:

- a) (Reformulée) Instituer des places réservées aux P.A et au handicapées dans les moyens de transports publics

Activités nouvelles:

- c) Développer des campagnes de sensibilisation autour du slogan « céder la place » aux P.A dans les moyens de transport public.

Sénégal : Thème 4	Madrid : Thème 3
<i>Elimination de toutes les formes d'abandons, de sévices et de violences à l'encontre de Personnes Agées</i>	

Objectif 1 : Élimination de toutes les formes d'abandon, de sévices et de violence à l'encontre des personnes âgées.

Activités sélectionnées:

- a) Adopter des textes législatifs et renforcer l'action judiciaire visant à mettre un terme aux sévices à l'encontre des P.A.
- b) Encourager la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, afin de faire face au problème des mauvais traitements des personnes âgées, en particulier en lançant des initiatives communautaires;
- c) Réduire les risques d'abandon, de sévices et de violence auxquels sont exposées les femmes âgées en protégeant ces dernières, notamment lors des situations d'urgence, et en sensibilisant davantage le public;

Activités nouvelles:

- h) Réaliser des études et enquêtes sur toutes les formes d'abandons, de sévices, de violences et d'abus à l'encontre des P.A dans nos communautés
- i) Développement des campagnes d'informations et de sensibilisation sur les causes de ce phénomène, leurs conséquences et les dispositions à prendre pour leur éradication.

Objectif 2 : Mise en place de service de soutien permettant de faire face aux cas de mauvais traitement des P.A

- a) (Reformulée) Mettre en place des services d'action sociale destinés aux victimes de mauvais traitements et des programmes d'accompagnement psychosocial à l'intention des auteurs de mauvais traitement
- f) Mettre en place un système de référence aux services d'action sociale de tout cas d'abadons, de services à l'encontre des P.A

LISTE DES ANNEXES

Questions pour l'analyse de situation – Orientation A

Questions pour l'analyse de situation – Orientation B

Questions pour l'analyse de situation – Orientation C

Activités/mesures comparées dans le Plan du Sénégal et dans le Plan de Madrid

LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER DU 07 AU 12 /2007

Questions pour le groupe *Personnes âgées et développement*

priorité	Questions	réponses
5	<u>1. Profil, participation et perception</u>	
	1.1 Les personnes âgées sont-elles correctement identifiées par âge, situation familiale, situation socio-économique ? Au niveau national ? Au niveau régional ? A-t-on des données fiables et récentes ?	Oui
	1.2 , Les personnes âgées sont-elles consultées, impliquées dans les politiques, programmes ou services qui les concernent ?	Oui mais
	1.3 Comment les personnes âgées perçoivent l'attitude du gouvernement envers leur situation et ses efforts pour les inclure dans le processus global de développement ?	Perception positive mais a
3	<u>2. Travail</u>	
	2.1 Dispose- t-on de données sur l'emploi des PA par âge et par sexe ?	Non
	2.2 Existe-t-il des mesures légales favorisant l'emploi des personnes âgées ou plutôt une ségrégation basée sur l'âge ?	Non pour l'emploi
4	<u>3. Développement rural, migration et urbanisation</u>	
	3.1 Les PA du milieu rural bénéficient-elles des mêmes avantages que celles du milieu urbain ?	Non
	3.2 Quelle est la situation des PA migrantes ou réfugiées ou déplacées ?	Précaire
6	<u>4. Formation et éducation</u>	
	4.1 Quelle est la proportion d'alphabétisation chez les adultes et les PA ?	Données inconnues
	4.2 Existe-t-il des programmes de formation pour les PA ?	Non
8	<u>5. Solidarité intergénérationnelle</u>	
	5.1 Quelle est la situation des rapports entre les jeunes et les PA ?	Effritement des valeurs mais
	5.2 Existe-t-il des exemples de collaboration ?	Oui
1	<u>6. Pauvreté</u>	
	6.1 Dispose-t-on de données récentes sur la pauvreté par âge ?	Oui dsrp recensement
	6.2 Le document DSRP contient-il des objectifs précis visant les PA ?	Oui
2	<u>7. Sécurité du revenu</u>	
	7.1 Proportions de PA couvertes par un système de pension ?	30%
	7.2 Le système fonctionne-t-il correctement ?	Oui mais a améliorer
	7.2 Situation des personnes sans pension ou retraite ?	Précaire (70%)
7	<u>8. Urgence</u>	
	8 ;1 En cas de catastrophe naturelle ou d'urgence, existe-t-il des mesures en faveur des PA ?	Pas de mesures spécifiques

Questions pour le groupe **Santé et bien être social**

priorité	Questions	réponses
1	1. <u>Politique de sante pour les PA</u>	
	1.1 Y-a-il des objectifs dans les politiques officielles pour améliorer la sante des PA ? Réduire les taux d'incapacité ? Les taux de mortalité ?	Oui
	1.2, Les personnes âgées bénéficient-elles d'accès aux soins ? Les médicaments sont-ils gratuits ? Subventionnés ? Les soins ?	Oui pour les 60 ans et plus Médicaments essentiels gratuits Soins gratuits – plan sésame
4	2. <u>PA et VIH/?SIDA</u>	
	2.1 Dispose- t-on de données sur le VIH /SIDA par âge et par sexe ?	Oui
	2.2 Y-a-t-il des mesures d'assistance pour les personnes atteintes ?	Oui
	2.3 Y-a-t-il des mesures d'assistance pour les personnes qui prennent en charge les malades ou les orphelins du SIDA ?	Oui
	2.4 Y-a-t-il une formation suffisante du personnel de sante ?	Oui
	2.5 Existe-t-il des laboratoires spécialisés en milieu urbain ? Rural ?	Oui mais rare en milieu rural
3	4 <u>Santé mentale</u>	
	4.1 Existe-t-il des programmes de formation en sante mentale des PA ?	Non
	4.2 Existe-t-il des programmes de détection des maladies mentales chez les PA ? De traitement ?	Oui – oui
	5. <u>Incapacité</u>	
	5.1 Existe-t-il des programmes de détection de maladies invalidantes chez les PA ? De traitement ?	Oui - oui
	5.2 Existe-t-il des programmes pour les hommes et les femmes ?	Oui – RBC, programmes ONG

Questions pour le groupe *Environnement favorable et porteur*

priorités	Questions	réponses
3	1. <u>Logement et transport des PA</u>	
	1.1 3 Y-a-t-il des mesures d'assistance pour les PA en matière de logement ? De transport ? D'accès aux services publics ?	Non – non - non
<u>1</u>	2. <u>Soins et prestataires de soins pour les PA</u>	
	2.1 Y-a-t-il des mesures de soutien aux PA a domicile ?	Non
	2.2 Y-a-t-il des mesures d'assistance pour les personnes qui prennent soin des PA ?	Non
4	3 <u>Abandons, mauvais traitement et violence</u>	
	3.1 Existe-t-il des programmes ou des organisations qui prennent en charge l'abus des PA ?	Non
	3.2 Existe-t-il des données sur cette question ?	Non
	3.2 Existe-t-il des pratiques envers les veuves qui peuvent nuire a leur sante ou leur bien être?	Lévirats - sororat
2	4. <u>Image du vieillissement</u>	
	4.1 Existe-t-il des campagnes de promotion d'une image positive du vieillissement ?	Oui
	4.2 Et dans le système scolaire ?	oui

Activités/mesures comparées dans le Plan du Sénégal et dans le Plan de Madrid

Orientation 1												
Thème 1												
Objectif 1									Objectif 2			
Activités telles que listées dans le plan de Madrid												
a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	a	b	c
Activités modifiées ou introduites												
										d		

Orientation 1													
Thème 2													
Objectif 1													
a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n

Orientation 1																						
Thème 3																						
Objectif 1							Objectif 2							Objectif 3								
a	b	c	d	e	f	G	h	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	h

Orientation 1																					
Thème 4																					
Objectif 1											Objectif 2										
a	b	c	d	e	f	G	h				a	b	c	d	e	f					
			Fusionnés																		

	Activité/mesure adoptée telle		Activité/mesure modifiée
	Activité/mesure supprimée		
	Activité/mesure ajoutée		

Orientation 1							
Thème 5							
Objectif 1							
a	b	c	d	e	f	g	h

Orientation 1								
Thème 6								
Objectif 1								
a	b	c	d	e	f	g	h	

	Orientation 1																
	Thème 7																
Objectif 1									Objectif 2								
a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
											fusion						

	Orientation 1																
	Thème 8																
Objectif 1												Objectif 2					
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	a	b	c	d	e	f

Orientation 2									
Thème 6									
Objectif 1									
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j

Orientation 3																		
Thème 1																		
Objectif 1											Objectif 2				Objectif 3			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	a	b	c	d	a	b	c	d

Orientation 3														
Thème 2														
Objectif 1											Objectif 2			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	a	b	c	d

Orientation 3															
Thème 3															
Objectif 1									Objectif 2						
a	b	c	d	E	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	

Orientation 3													
Thème 4													
Objectif 1													
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n

LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER DU 07 AU 12 /2007

PRENOMS ET NOMS		FONCTION	NUMERO DE TELEPHONE	NUMERO DE FAX
1	Madame Sarata Diallo LY	SRAS	652 71 58	821 19 73
2	Madame Aïssatou Thioune GUEYE	SRAS THIES	640 70 49 /951 15 90	951 30 47
3	Monsieur Alioune SECK	SRAS KAOLACK	564 74 25 / 941 23 11	941 35 90
4	Monsieur Birahim G. CAMARA	SRAS TAMBA	511 50 05/981 11 04	981 16 78
5	Monsieur Abdou Rahmane FALL	SRAS KOLDA	641 61 43/996 10 78	996 13 84
6	Monsieur Abdoulaye Fofana DIA	SRAS	961 14 87	961 87 27
7	Monsieur Amadou DIALLO	SRAS DIOURBEL	971 17 95	971 17 95 /971 22 63
8	Monsieur Malick NDOYE	SRAS	564 58 40 / 949 13 43	949 14 04
9	Monsieur Moustapha	SRAS ZIGUINCHOR	991 63 10	991 21 63
10	Monsieur Sidy	SRAS	966 65 66 / 557 84 32	966 63 10
11	Monsieur Mandiaye NDIAYE	SRAS	967 03 80	967 22 55
12	Monsieur Alioune DIOUF	FARPAS		
13	Monsieur Abdou Karim WADE	FARPAS		
14	Monsieur Alé Samba DIOUF	FARPAS		
15	Monsieur Iba	FARPAS		
16	Monsieur Abou	FARPAS		
17	Monsieur Babacar NIANG	FARPAS		
18	Madame Aimée Correa	FARPAS		
19	Monsieur Tamimou DEME	FARPAS		
20	Monsieur Adoulaye DIALLO	FARPAS		
21	Monsieur Mame Birame FAYE	FARPAS		
22	Monsieur Abraham MIDETON	DSDS		
23	Monsieur Tacko	MFFDSEF		
24	Monsieur Babou CISSE	DSDS		

25	Monsieur Yakhya SENE	DSDS		
26	Madame Jeanne Marie KOITE	PCF		
27	Monsieur Ali KOUAOUCI			
28	Madame Rosemary LAME			
29	Monsieur Sidy	DSDS		
30	Monsieur DoudouGAYE	DAS		
31	Mademoiselle Fatoumata KAMARA	DSDS		

